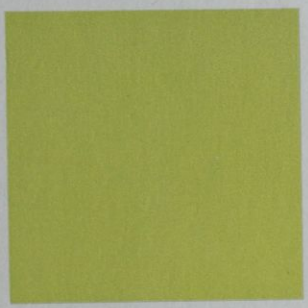
16° G
3LL5
(33)

les noblesses européennes

de la fin du XV[e] siècle à la fin du XVIII[e] siècle

jean-pierre labatut



puf
l'historien

052
75

Les noblesses européennes
de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

53
déc-78

16° G
3445
(33)

COLLECTION DIRIGÉE PAR ROLAND MOUSNIER

38A

L'HISTORIEN

Les noblesses européennes

de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

JEAN-PIERRE LABATUT

Professeur à l'Université de Pau



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DL-04-04-1978-08851



ISBN 2 13 035344 4

Dépôt légal. — 1re édition : 1er trimestre 1978
© 1978, Presses Universitaires de France
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

SOMMAIRE

INTRODUCTION 7

Première partie

Noblesses et stratifications

CHAPITRE PREMIER. — *Structure générale des stratifications.* 17

1. Les rangs 18
2. Les titres 20
3. Les hiérarchies 23

CHAPITRE II. — *Trois structures hiérarchiques particulières..* 28

1. La Russie et la force du système hiérarchique..... 28
   A) L'ancien régime nobiliaire 28
   B) La noblesse réorganisée par Pierre le Grand... 30
2. La Pologne et l'absence théorique de hiérarchie... 33
   A) Une noblesse d'apparence égalitaire 33
   B) Les diverses formes d'inégalité 36
3. L'Angleterre et les deux noblesses 38
   A) La noblesse supérieure : les Pairs 39
   B) La noblesse inférieure : la gentry 43

CHAPITRE III. — *La France et la robe* 47

1. La diversité des noblesses 47
2. Les hiérarchies nobiliaires 57

Deuxième partie

Les valeurs fondamentales des noblesses

CHAPITRE PREMIER. — *La naissance et la famille* 71

1. La famille et la race 71
2. La vision du passé..... 73
3. La qualité des alliances..... 78

CHAPITRE II. — *L'honneur et le service militaire* 85
1. L'honneur et l'idéal social 86
2. La fonction militaire dans les Etats européens..... 96

CHAPITRE III. — *L'autorité et le pouvoir politique* 102
1. L'Etat polonais, Etat noble 104
2. La monarchie autrichienne et le pouvoir noble.... 106
3. La France et la revendication du pouvoir noble... 108

CHAPITRE IV. — *La richesse et la terre* 123
1. La fonction économique 123
2. Les types de fortunes 129

Troisième partie

L'unité relative des noblesses

CHAPITRE PREMIER. — *Le développement des réglementations*. 139
1. Les Etats et la définition des qualités nobiliaires... 139
2. La relative fermeture de l'ordre..... 141
3. L'exception anglaise 147

CHAPITRE II. — *Les institutions internationales* 150
1. L'esprit de la chrétienté et Malte 150
2. Les cours et l'accueil des noblesses étrangères..... 153

CHAPITRE III. — *La civilisation aristocratique* 160
1. Cours et carrières 160
2. Cours et vie intellectuelle 165
3. Cours et art de vivre 170

CONCLUSION 177

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE SOMMAIRE 180

Introduction

Dans l'Europe de l'époque moderne de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, la noblesse est essentiellement considérée comme une élite sociale, comme une humanité supérieure. Le latin *nobilis* définit une personne rendue célèbre et placée hors du commun par ses qualités. La noblesse d'une chose, c'est, avant tout, selon Jean de Caumont (*De la vertu de noblesse*, 1585) une excellence de qualité, une « faculté éminente, ayant en plus grande perfection ce qui est naturel et propre à son espèce que les autres choses de même espèce ». Il est possible de distinguer une noblesse parmi les anges, les étoiles, les animaux, les arbres, car l'ordre de l'univers est fait de hiérarchies et d'élites. La noblesse, c'est une qualité éminente, que possèdent seulement certains hommes, comme l'affirment notamment les théoriciens italiens, portugais et français du XVI^e siècle. Le noble est libéré des tâches élémentaires de la vie, grâce au travail manuel des autres. Il est exempt des servitudes ordinaires de la condition humaine. Il donne ainsi un sens à la société dont il est le couronnement. Il est lié aux autres qualités, à la générosité, à la libéralité, à la liberté.

Elite sociale, la noblesse est une élite militaire. Sa vraie nature peut être comprise dans le cadre des ordres de la société. Au début du XI^e siècle l'évêque Adalbéron de Laon distingue trois ordres dans la société, ceux qui prient, les clercs, ceux qui combattent, les nobles, ceux qui travaillent, les autres. Au XII^e siècle l'ordre noble prend des contours précis ; au XIII^e siècle, il se fixe. La guerre, faite en général à cheval, est inhérente à la condition noble. Le métier des armes est acquis au terme d'une éducation militaire

très poussée, consacrée par l'adoubement. Des rapports étroits unissent les deux notions de noblesse et de chevalerie. Ce groupe social évolue de plus en plus vers l'hérédité. A côté de la fonction militaire, les fonctions politique et économique, la conservation des terres et seigneuries gardées dans les familles par les privilèges d'aînesse, contribuent à donner à la noblesse ses caractères fondamentaux. Il est juste de la définir comme un groupe dominant qui possède un statut juridique particulier, se perpétue par le sang et ne se renouvelle que selon des normes parcimonieuses.

Les éléments constitutifs de la noblesse : la naissance, la fonction, la terre sont les mêmes partout comme le montrent, par exemple, des enquêtes précises réalisées en Suède, en Gueldre, en Espagne. Dans l'ordonnance de la société médiévale, les nobles sont à la fois maîtres, soldats et juges. De là émanent le pouvoir militaire et le pouvoir politique, la fonction sociale de la noblesse conçue comme une vocation. L'idéal humain de cet ordre s'exprime pour l'Allemagne comme pour l'ensemble de l'Europe en trois notions fondamentales, la *nobilitas*, c'est-à-dire la fierté des ancêtres, la *virtus*, qui est l'énergie vitale, le courage au combat, la *certa habitatio*, c'est-à-dire la possession d'une maison, d'une terre avec des paysans, à laquelle est liée l'autonomie du noble par rapport aux puissances extérieures. Ce monde est celui de la *constantia*, de l'attachement aux éléments durables de la tradition, du mépris des changements et des innovations, avec une insistance habituelle sur l'hérédité.

L'époque moderne, de la fin du XV^e^ siècle à la fin du XVIII^e^ siècle, présente une signification assez nette pour l'histoire de la noblesse. Elle se distingue des autres époques. Certes, une forte continuité unit le Moyen Age à l'époque étudiée. Mais la conscience de supériorité est plus nettement exprimée à partir de la Renaissance. Elle prend un sens différent de l'idéal médiéval. Pour les grands théologiens et pour des grands papes, tels que Grégoire VII et Innocent III, l'ordre social est conventionnel. Les hommes sont fondamentalement égaux devant Dieu. Certes, le péché a

pour conséquence la nécessité d'un pouvoir temporel. L'Etat reçoit un mandat divin par la médiation de l'Eglise. De fait, l'inégalité des fonctions s'impose. La hiérarchie est maintenue à cause de l'imperfection des hommes mais elle doit être un service. L'idée d'égalité naturelle est toujours affirmée.

Au contraire, les humanistes redécouvrent la philosophie de l'Antiquité. Ils insistent sur le juste fondement de l'inégalité. L'ordre social doit être accordé à la vraie nature des choses. Les hommes naissent inégaux, d'une façon héréditaire et définitive. Les efforts faits pour effacer une condition ne peuvent avoir que des résultats limités. Jean Bodin va jusqu'à écrire dans *La République* (1576) que certains hommes ont moins de jugement que les bêtes brutes, tandis que d'autres hommes semblent être plutôt des anges. L'accent est mis sur la fatalité et non sur la liberté. La vertu des ancêtres donne une excellente impression de noblesse. Une force inouïe passe dans les semences pour transmettre les plus hautes qualités. Le noble possède la bravoure héréditaire. Il doit commander aux autres. Des théoriciens français et anglais montrent clairement qu'aucune société n'est possible sans la subordination des inférieurs aux supérieurs. L'ensemble de l'Europe voit dans la société des ordres, c'est-à-dire des ensembles de personnes, caractérisées par une même qualité humaine, par la fonction à laquelle celle-ci les prédispose, par la position qu'elle implique dans les hiérarchies de prestige, de pouvoir et de richesse. Cette échelle est indispensable à la vie humaine qui serait impossible dans l'égalité des conditions. La noblesse n'est pas une simple convention sociale. C'est une supériorité véritable. Pascal explique que le peuple voit dans la noblesse une grandeur réelle. L'opinion commune considère presque les Grands comme étant d'une autre nature que les autres hommes. La fin du XVIII^e^ siècle est la fin normale d'une époque, qui a exalté la hiérarchie et l'inégalité. L'expansion de la pensée philosophique, à prétentions égalitaires, l'influence de la Révolution fran-

çaise en Europe, correspondent pour la noblesse à la fin d'un monde.

A l'époque moderne, la noblesse tend à former le premier ordre de la société. En Prusse et en Suède, ce rang lui est reconnu officiellement. En France, le clergé est en principe le premier ordre mais c'est un ordre extérieur à ce monde. Loyseau le définit, dans le *Traité des ordres et simples dignités* (1610), comme « un ordre exhorbitant et extraordinaire en la police temporelle, Nostre Redempteur ayant lui même dit que son royaume n'était pas de ce monde ». Donc, ceux qui ont des dignités séculières n'acceptent de laisser un rang supérieur aux prêtres que s'ils ont des dignités ecclésiastiques. Si le clergé était absolument le premier ordre de la société, le dernier des prêtres devrait être placé avant le premier des nobles. Or, il n'en est rien. Comme l'explique Roland Mousnier, au point de vue social, la noblesse est le premier ordre. De plus, les hautes charges ecclésiastiques sont données habituellement à des nobles. Le sommet de la noblesse et le sommet du clergé vivent en harmonie.

Les nobles ont le droit de porter des qualifications particulières. En France, « chevalier » et « écuyer » sont reconnus dans tout le royaume, pour indiquer l'appartenance à la noblesse. En Italie on emploie « nobile », dans les pays allemands « edler ». Dans les Pays-Bas des dispositions légales maintiennent l'exclusivité de la qualification de « monsieur » aux seuls nobles jusqu'en 1754. Le prédicat de « don » en Espagne s'applique en principe à la noblesse mais il est devenu un traitement de courtoisie donné plus largement. Par contre, à Milan et en Sardaigne, il a gardé sa valeur propre. Il en est de même du « dom » au Portugal.

Les privilèges des nobles sont assez bien connus : exemptions fiscales, profits seigneuriaux, insignes du pouvoir (port de l'épée, tombes dans l'église paroissiale, armoiries timbrées), emplois réservés. La noblesse est contrôlée par l'autorité politique qui peut exiger des preuves de ceux qui prétendent avoir droit à des qualifications nobles. Mais cette autorité n'est pas toujours un Etat monarchique rela-

tivement centralisé, comme l'Etat français. Des assemblées de la noblesse et des corps municipaux peuvent se charger de ces fonctions.

Il est normal de parler des noblesses européennes, car une forte diversité apparaît, selon les Etats considérés. La noblesse est reconnue d'une façon différente selon les cas. Dans la plupart des pays elle a une forte structure légale et elle se renouvelle par les anoblissements. Par contre, dans les Provinces-Unies, ce phénomène n'existe pas. Les anciennes familles nobles gardent des honneurs. En Suisse subsiste une noblesse féodale qui remonte à une époque antérieure à l'indépendance. Cependant, les villes ont tendance à transformer leur patriciat en noblesse définie. L'Empire ottoman n'a pas de véritable noblesse. Il dispose seulement d'une aristocratie de hauts dignitaires à la merci du pouvoir. Cependant, les Turcs choisissent au Phanar les personnages chargés de gouverner la Moldavie et la Valachie, considérés par les puissances étrangères comme des princes. De plus, les princes de Transylvanie, devenus vassaux du sultan, continuent à anoblir par lettres.

La diversité des noblesses s'impose aussi dans leur place à l'intérieur du cadre social d'ensemble. Si, dans l'ensemble de l'Europe, elle est l'élite de la société en général, elle est en Espagne l'élite de la société des vieux chrétiens, de ceux qui n'ont pas de sang juif ou musulman dans les veines. La société espagnole est ainsi une société d'ordres, comme les autres sociétés de l'Europe, mais à l'intérieur d'une société de castes, ce qui fait le caractère original du pays.

Les noblesses se distinguent les unes des autres par la fermeté des réglementations qui les définissent. En Suède, par exemple, l'ordre est nettement délimité, comme le montre Claude Nordmann. C'est un corps bien constitué, réglé par les statuts de 1626. Le palais des nobles, érigé dans une île de Stockholm, doit accueillir toutes les familles introduites dans l'ordre. En Allemagne, les preuves de noblesse sont très sévères, notamment pour l'entrée dans les chapitres. Au contraire, en Pologne, la qualité

noble est exposée aux inconvénients d'un grand laxisme.

Les privilèges des nobles varient selon les Etats. Par exemple, les exemptions fiscales semblent être plus importantes en France qu'en Espagne. D'une façon générale, les noblesses du continent ont beaucoup plus d'avantages que la noblesse anglaise. Sur le continent, les noblesses orientales jouissent de privilèges beaucoup plus considérables que les noblesses occidentales, en particulier dans les affaires de justice.

Les noblesses correspondent à des masses d'hommes très variables selon les Etats et encore peu connues avec exactitude. Jean Meyer[1] distingue les pays à forte proportion nobiliaire, d'après les recensements et les évaluations du XVIII^e siècle, ainsi la Pologne avec 800 000 nobles, peut-être 15 % de la population, l'Espagne avec 722 000 nobles en 1768, soit 7 à 8 % de la population et les pays dans lesquels l'ordre ne représente qu'un faible pourcentage de la population. Tel est le cas de la Russie de 1760 avec ses 5 à 600 000 nobles, 2 à 3 % de la population, de la France avec un chiffre vraisemblable de 300 000 nobles environ à la fin du XVIII^e siècle, soit 1 %, données qui paraissent encore trop larges à certains historiens, plus encore de la Suède avec 10 à 15 000 nobles en 1718, soit 0,5 % de la population. Le total de la noblesse européenne au XVIII^e siècle pourrait atteindre 3 à 4 millions de personnes pour 170 à 190 millions d'habitants.

A l'intérieur des Etats, de nombreux titres et rangs distinguent les nobles les uns des autres. De plus, des théoriciens de l'époque moderne insistent beaucoup, notamment en France, en Italie, et en Angleterre sur la distinction qu'il convient de faire, comme l'écrit Francis Bacon entre la noblesse ancienne, œuvre du temps, et la noblesse récente, œuvre du pouvoir. En Italie, on distingue la noblesse naturelle, qui vient des ancêtres, et la noblesse politique, donnée

1. Jean MEYER, *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1973.

par décret du prince. De même, le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) qualifie de noble celui « qui est élevé pardessus les roturiers, ou par sa naissance ou par des lettres du prince ». Deux types de noblesse ont donc pleinement droit à l'existence.

L'étude des noblesses européennes demande d'abord un examen des stratifications qui les constituent. La diversité des qualités, selon les pays, doit être appréciée. Les valeurs fondamentales auxquelles adhèrent ces noblesses, telle que la naissance, l'honneur, le pouvoir politique, la richesse peuvent être alors étudiées. Le problème de l'unité relative des noblesses est ensuite posé avec l'épanouissement de phénomènes communs à l'ensemble de l'Europe, tant dans l'ordre des réglementations et des institutions internationales que de la civilisation aristocratique.

PREMIÈRE PARTIE

Noblesses et stratifications

Dans une société hiérarchisée, les stratifications ont une importance de premier ordre. La diversité des noblesses européennes, c'est, dans le cadre des Etats, la complexité des qualités, des titres, des rangs qui distinguent les nobles les uns des autres. Il est nécessaire d'examiner d'abord la structure générale de ces stratifications, la valeur des qualifications, la réalité et l'imprécision des classements. Certains pays présentent des particularités qui méritent un examen spécial. C'est le cas de la Russie, à la très forte structure hiérarchique, de la Pologne, avec son absence théorique de hiérarchie, de l'Angleterre avec ses deux noblesses. La France offre à l'histoire des noblesses le rare exemple d'une élite nouvelle et puissante, la robe. La France n'est pas isolée de l'ensemble européen, car elle respecte le système habituel des titres, mais elle affirme une personnalité exceptionnelle.

CHAPITRE PREMIER

Structure générale des stratifications

De nombreux critères permettent de dresser des échelles hiérarchiques entre les nobles. Certains de ces critères ont une valeur universelle, d'autres sont liés aux traditions de tel ou tel pays. Une distinction s'impose d'une manière générale en Europe, chaque pays ayant pourtant des usages spécifiques. C'est la souveraineté héréditaire qui rejaillit sur les membres de la lignée. La qualité princière est reconnue avec plus ou moins de largesse selon les pays. En Espagne, elle n'est acceptée que dans la maison régnante, par la dénomination d'infant. En Angleterre, les descendants agnatiques du souverain ont au XVIII^e siècle le titre de prince de Grande-Bretagne. En Russie et en Pologne, la qualité princière est largement reconnue aux descendants des dynasties souveraines ou quasi souveraines. La générosité française est remarquable. En dehors de la famille capétienne, du groupe des princes du sang susceptibles d'être appelés un jour à porter la couronne, les rois ont jugé bon d'accorder des honneurs princiers à des parents de princes souverains, établis en France, par exemple aux Guise, cousins des ducs de Lorraine.

Dans le Saint Empire, la notion de prince a pris une extension considérable. En effet, près de 360 vassaux immédiats de l'empereur possèdent à la fin du XVIII^e siècle des territoires « souverains » avec exercice de droits régaliens, la souveraineté étant partagée entre l'éminente autorité impériale et la supériorité territoriale de ces grands person-